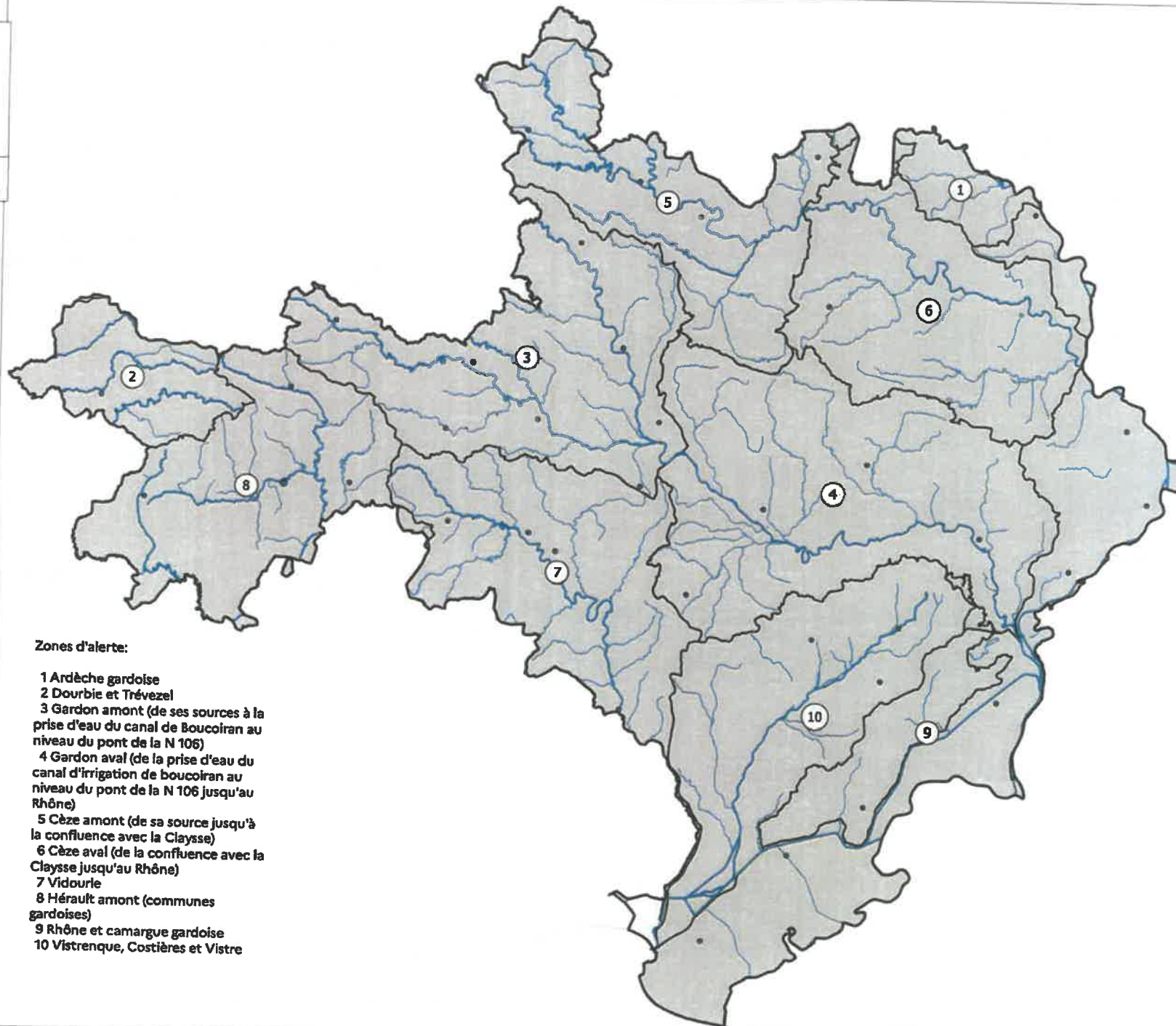


ARRETE Préfectoral  
du 22 AVR. 2021

Annexe 2  
Carte des mesures applicables  
sur les zones d'alerte



Zones d'alerte:

- 1 Ardèche gardoise
- 2 Dourbie et Trévezel
- 3 Gardon amont (de ses sources à la prise d'eau du canal de Boucoiran au niveau du pont de la N 106)
- 4 Gardon aval (de la prise d'eau du canal d'irrigation de boucoiran au niveau du pont de la N 106 jusqu'au Rhône)
- 5 Cèze amont (de sa source jusqu'à la confluence avec la Claysse)
- 6 Cèze aval (de la confluence avec la Claysse jusqu'au Rhône)
- 7 Vidourle
- 8 Hérault amont (communes gardoises)
- 9 Rhône et camargue gardoise
- 10 Vistrenque, Costières et Vistre

Etats des mesures Eaux Superficielles

- Pas de mesure
- Vigilance
- Alerte niveau 1
- Alerte niveau 2
- Crise

Source et date des données :  
DDTM du Gard - SER